

## **REUNION DU 19 JANVIER 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf Janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 12 Janvier 2010.

**Présents** : Messieurs RELIER, CLER, LEBEAU, CHAPLAIN, PICHOT, BRASSEUR, BONNARD Mesdames THOUMIRE, MURET, BOURGEOIS.

**Absents Excusés** : Madame DOUBLET Messieurs BOUFFINIER, BARLY et MARTIN.

**Avait donné pouvoir à Monsieur RELIER** : Monsieur BOUFFINIER

**Avait donné pouvoir à Monsieur RELIER** : Monsieur BARLY

**Avait donné pouvoir à Monsieur CLER** : Monsieur MARTIN

**Secrétaire** : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 07 Janvier 2010 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

Monsieur le Maire remet à chaque conseillers l'invitation de la CCLVD à la cérémonie des vœux qui aura lieu à Chérisy (salleHugo) le 25 Janvier 2010 à 18 heures 30.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé d'une façon ou d'une autre au dépannage des personnes en difficulté pendant la période d'intempéries et en particulier Messieurs Bouffinier, Brasseur, Pichot, Madame Bourgeois et son mari, Monsieur BARBOT Christian, l'employé communal et tous ceux qui ont aidé leur voisinage.

Il rappelle également que 8 tonnes de sel ont été utilisés, que des bénévoles ont passé des lames non seulement en agglomération mais sur les départementales qui relèvent du Conseil Général.

Enfin, dans les jours qui suivent, des contacts seront pris avec les entreprises et agriculteurs susceptibles en fonction de leurs moyens techniques d'intervenir pour le compte commune sur la base d'une convention préalable.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – CHAUDIERE DU RESTAURANT « LA PAUSE CAFE »**

Le corps de chauffe de la chaudière au fioul ayant cassé le 9/01/2010, Monsieur le Maire et le bureau ont du prendre d'urgence la décision de son remplacement.

Vu que le gaz passe au droit du bâtiment, vu le souci d'améliorer le rendement énergétique, il a été décidé de s'orienter vers une chaudière à gaz à condensation de marque CHAPPEE et de puissance (modulaire) de 6 à 35 kw (modèle MOOREA).

Le devis de la Société PERCHERON, chargé de l'entretien de la chaufferie, a été accepté pour un montant tout compris (hors branchement GrDF) de 8 096.12 € HT soit 9 682.96 € TTC, ceci comprenant la chaudière, l'eau chaude et tous les raccordements à l'installation actuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, approuve la décision de Monsieur le Maire et s'engage à inscrire au budget 2010, chapitre 2135 la somme

de 10 000 € de façon à ce que l'Entreprise PERCHERON retenue puisse être réglée dans les meilleurs délais.

## **2. SECURITE INCENDIE**

La Commune a fait établir le diagnostic du réseau incendie par le Syndicat des Eaux de Gilles Mesnil Simon.

Il en ressort diverses possibilités d'amélioration et quelques mises en état.

En fonction des priorités, et sur recommandation de la commission des travaux, Monsieur le maire propose :

- le changement de la borne de la Vallée Fleurie, rue des Acacias, dont la réparation serait très coûteuse pour une fiabilité dans le temps peu garantie. Le montant du changement s'élève à 1.494,37 € TTC (contre 939,34 € TTC pour la remise en état).
- la mise en place d'une nouvelle borne, route d'Anet, pour compléter le réseau. Le montant s'élève à 3.739,71 € TTC incluant la canalisation d'alimentation en Ø 100.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

## **3. DOSSIERS « FDAIC »**

Les demandes de subvention « FDAIC » ont été transmises en temps voulu, le 14 janvier 2010 au Conseil Général. Il s'agit de deux projets, l'un concernant la 2<sup>ème</sup> partie de la rue des Picots, l'autre l'aménagement de l'ancienne salle d'archives en bureaux avec isolation de la toiture dans le cadre des programmes d'économie d'énergie.

Ce dernier projet ainsi que l'isolation des huisseries du rez de chaussée de la Mairie sera également présenté dans le cadre du Contrat de Pays signé prochainement entre la Région Centre et le Pays Drouais. La subvention de la Région pourrait s'élever à 50%.

Le détail de ces projets ayant été largement développé lors du Conseil du 7 janvier 2010, le sujet est clos.

## **4. DEVIS DIVERS**

- a) Pose d'un robinet de puisage en extérieur à la maison communale pour faciliter le nettoyage des équipements. Le devis de la Société Pecquenard s'élève à 478.96 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette installation.

- b) Monsieur le Maire propose au Conseil que la Commune s'abonne à la mise en ligne des Avis d'appel à concurrence sur le site de l'AMF28 (Association des maires d'Eure-et-Loir). Cette publicité porte sur tous les marchés de moins de 90.000 € et coûterait à la commune la somme forfaitaire de 90 € la première année et de 40 € les années suivantes quelque soit le nombre d'annonces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet abonnement et charge Monsieur le Maire de passer dans la presse locale (un journal) l'annonce réglementaire précisant que les avis d'appel à concurrence se feront dorénavant par cette méthode.

- c) Vu l'arrêt de maladie de Madame Bazemont au minimum jusqu'au 15/02/2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, en accord avec le Président du SIRP, décide de confier le ménage de la mairie et de la salle des fêtes (hormis les locaux

scolaires) à l'entreprise Nettoyage 27 dont le devis s'élève à la somme de 52.21 € TTC par semaine pour une intervention en mairie et 57.41 € TTC par semaine pour une intervention à la salle des fêtes le vendredi.

## 5. QUESTIONS DIVERSES.

### a) Statuts du SIRP

Le SIRP ayant récemment délibéré pour une modification des statuts stipulant précisément la nature des compétences relatives à la restauration et les transports, le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture des modifications souhaitées par le SIRP, approuve, en tant que Commune Membre du Syndicat, l'ensemble des modifications proposées à l'unanimité des présents et représentés..

### b) Entrée de la Commune de Saint-Ouen Marchefroy dans le SIRP.

Le Conseil Municipal réitère son accord pour l'entrée de Saint-Ouen dans le SIRP et délibèrera formellement dès que le SIRP aura délibéré et précisé les conditions d'entrée de la Commune.

### c) Fonds Départemental de Péréquation

Les demandes de subventions portant sur les investissements 2009 de la Commune pour tous les programmes dépassant la somme de 1.500 € HT, doivent parvenir au Conseil Général avant le 31 janvier 2010.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que les demandes de subvention soient faites pour les programmes suivants :

	Montant HT	Subvention FDAIC Perçu (€) ou à percevoir (%)
<b>Chapitre 205</b>		
Investissement de licences Segilog	1 710.00 €	
<b>Article 2135</b>		
Porte maison communale	3 326.77 €	
Parking tennis salle des fêtes	5 182.00 €	
<b>Article 2158</b>		
Défibrillateur	1 731.00 €	50 % à percevoir
<b>Article 2315</b>		
Clôture salle des fêtes	32 748.00 €	7 415.00 € perçu
Voirie rue des Picots (2 factures)	26 661.24 €	6 665.00 € perçu
Aménagement grenier mairie	3 100.00 €	30 % à percevoir
Signalisation en agglomération (4 factures)	14 755.10 €	26.25 % à percevoir
<b>TOTAL</b>	<b>89 214.11 €</b>	

Les montants de chaque programme seront assortis des subventions perçues ou à percevoir hors le Fonds de Péréquation de sorte que la subvention totale du Conseil Général ne dépasse pas 60 % du montant hors taxes pour chacun des programmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention au titre du Fond Départemental de Péréquation.

**d) Taxe Professionnelle**

Monsieur le Maire confirme que, sur la base des informations reçues, la compensation de la taxe professionnelle, supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sera d'un montant identique à ce qui aurait dû être perçu.

**Tour de table**

**Monsieur Cler** informe le Conseil Municipal qu'un Conseil d'Ecole exceptionnel se tiendra le 22 janvier 2010 pour présenter le projet de cantine et d'aménagement du groupe scolaire à Rouvres.

Il rencontrera rapidement le Maire et les représentants de Saint-Ouen pour arrêter les modalités d'entrée de la Commune dans le SIRP.

Il précise également qu'en cas de retard des travaux, une solution provisoire est à l'étude pour la cantine.

**Monsieur Pichot** demande si nous avons des informations en ce qui concerne le car allant d'Anet à la gare de Houdan.

*La question avait déjà été posée. Le circuit actuel étant expérimental, il pourra être modifié dans le futur en fonction des demandes.*

**Monsieur CHAPLAIN** nous informe que le panneau 30 km/h restant à poser par la Société JCB sera mis quand celle-ci fera la peinture, mais nous devons attendre car il fait trop humide. Il nous signale également que le panneau à l'entrée de « ROUVRES » en venant de Saint Lubin de la Haye est sur l'accotement.

*Ce dernier point sera transmis aux services routiers du Conseil Général 28.*

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.